

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION **Trash ? Trash !**

15 juillet 2025

Chaque année, sur les autoroutes wallonnes, des quantités impressionnantes de déchets sont ramassées, nécessitant des budgets conséquents qui pourraient être investis dans d'autres besoins. De la mi-juillet à la fin août, la SOFICO¹ mène une campagne pour décourager les jets d'immondices ainsi que les dépôts clandestins, ces gestes néfastes à la fois pour l'environnement, mais aussi pour la sécurité de tous et pour les finances publiques ! Elle mise cette année sur le double sens du mot « trash », qui met à la fois l'accent sur un comportement de mauvais goût, choquant, pour stigmatiser les jets de déchets et qui incarne en anglais la solution à adopter, à savoir placer ses déchets dans une poubelle.



¹ La SOFICO assure en Wallonie la gestion du réseau (auto)routier structurant, composé d'environ 2.700 kilomètres (près de 900 kilomètres d'autoroutes, plus de 1.400 kilomètres de routes nationales et 400 kilomètres d'échangeurs). Elle bénéficie pour cette tâche de l'assistance technique du SPW Mobilité et Infrastructures. La SOFICO gère également les 107 aires autoroutières qui bordent ce réseau, dont 33 sont concédées à des énergéticiens ou à des PME qui y assurent une offre de services.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Rien que sur **l'année 2024, 840 tonnes de déchets** ont été ramassées sur les autoroutes de Wallonie, pour un budget global de **plus de € 3 millions**. Ces immondices ont été collectées sur les bermes centrales et les bermes latérales, dans les bretelles d'accès et de sortie, ainsi que sur les aires autoroutières non concédées².

Ces ramassages sont effectués :

- Sur autoroutes (bermes centrales et latérales) **1 fois par mois** ;
- Dans les bretelles d'accès et de sortie **2 fois par mois** ;
- Sur les aires autoroutières non concédées **2 fois par semaine**.

Des actions sont mises en place pour assurer la propreté sur les autoroutes de Wallonie, il incombe à chacun de respecter le travail ainsi réalisé, ce qui permettrait de consacrer ce budget à d'autres projets.

Il est essentiel d'adopter les **bons gestes en matière de propreté** : tous les petits déchets générés lors d'un trajet doivent impérativement être conservés dans le véhicule et être jetés dans les poubelles prévues à cet effet sur les aires de repos ou lors de l'arrivée à destination.

Les déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets en provenance de son domicile,...) ne peuvent être déposés ni sur le réseau, ni dans les poubelles qui l'équipent, sous peine de constituer un dépôt clandestin.

LA PROPETE SUR NOS GRANDS AXES, ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Être respectueux de la propreté sur le réseau (auto)routier, c'est :

- ✓ Poser un geste **en faveur l'environnement** ;
- ✓ Veiller à la **sécurité routière** (les déchets pouvant boucher des avaloirs et générer de l'aquaplanage) ;

² Ces chiffres n'incluent pas ceux des déchets retirés dans et autour des poubelles des aires autoroutières non concédées.

- ✓ **Economiser** un budget qui pourrait être réinvesti dans des chantiers de rénovation et d'entretien des voiries.

Cette année, la campagne de la SOFICO met en scène un jeu de mots profitant du double sens du mot « *Trash* ».

Ce terme désigne à la fois un **comportement de mauvais goût**, choquant, peu ragoûtant – celui d'abandonner ses déchets dans la nature – et la solution à adopter à travers sa traduction en anglais : **les déchets vont dans la poubelle**.

Cette campagne profite également du caractère **international** du mot « trash » afin de sensibiliser un maximum d'usagers durant cette période de congé.

Elle sera **affichée du 15 juillet au 31 août** sur les **300 panneaux** qui bordent les **autoroutes et principales nationales de Wallonie**.

Elle se **déclinera également dans une vidéo** diffusée sur les réseaux sociaux. Une capsule volontairement « trash » également, adoptant un visuel décalé – voire de mauvais goût – à l'instar du comportement « trash » qu'elle dépeint, celui d'abandonner ses déchets dans des lieux inappropriés.

Enfin, pour rappel, la Police domaniale, en collaboration avec la Police fédérale, joue un rôle essentiel en matière de contrôle et de sanction des incivilités liées à la propreté publique. Les montants de certaines sanctions ont été revus à la hausse en 2020 :

- toute personne qui jette une canette, un mégot, ou tout autre déchet par la fenêtre de son véhicule s'expose à une **sanction de minimum 200 €**.
- tout dépôt clandestin, c'est-à-dire l'abandon de sacs contenant des déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets en provenance de son domicile,...) dans ou à côté des poubelles d'une aire autoroutière, expose son auteur à une sanction de **minimum 300 €**.

Vous pouvez télécharger via [ce lien l'affiche de la campagne.](#)

Vous pouvez visionner via [ce lien la vidéo de la campagne \(FR\).](#)

Vous pouvez visionner via [ce lien la vidéo de la campagne \(DE\).](#)

Contact : Guillaume FRAIKIN | Adjoint à la communication de la SOFICO | +32 479 86 55 21 | guillaume.fraikin@sofico.org

Rejoignez-nous !   